

IL A EXPOSÉ SES ARGUMENTS DE DÉFENSE

« Jean-Charles Luperto a réussi à créer un doute »

Ses trois avocats ont livré une vraie plaidoirie de procès avant l'heure, devant les députés

● L'affaire Luperto n'est pas encore pliée, devant les parlements qui doivent décider de lever ou pas son immunité pour permettre alors de le renvoyer devant la chambre du conseil.

Jean-Charles Luperto (PS) et ses trois avocats ont été chaque fois entendus pendant plus de cinq heures par les commissions des poursuites des Parlements wallon et de la Communauté française, ces lundi et mardi. Il n'en a pas fini, puisque les élus ont décidé de réauditionner le parquet, début décembre, après quoi il bénéficiera encore d'un droit de réplique.

Bilan de ces deux jours passés à huis clos ? « Il a clairement réussi à créer un doute, dire l'inverse ne serait pas honnête », témoigne une source sous couvert d'anonymat. « Marc Preumont, Marc Uyttendaele et Pascal Rodeyns ont plaidé le fond du dossier, exactement comme s'ils étaient déjà devant le tribunal », assène une autre. « Cela semble un peu inutile, puisque notre rôle n'est pas d'appréhender le fond, mais juste de vérifier si on ne s'est pas acharné sur lui uniquement parce que c'est un homme politique. Mais c'est assez bien joué parce que, du coup, on se pose pas mal de questions, raison pour laquelle on va reconvoquer le parquet qui nous avait lui aussi fait forte impression voici dix jours », complète l'autre. « Ses avocats ont démonté le dossier point par point, dénonçant le mépris dont aurait fait l'objet M. Luperto, la grande légèreté du dossier et des témoignages tardifs qui auraient servi de béquilles aux enquêteurs pour monter un dossier à charge », ajoute cet élu. « Déci-

sions arbitraires, contradictions oubliées et cabale montée par Sudpresse ; tout y est passé, avec le talent de ténors du barreau ».

« DES ÉCOUTES IRRÉGULIÈRES »

Sur le fond, « ils ont notamment dénoncé l'irrégularité des écoutes téléphoniques qui ont servi à démontrer la présence de M. Luperto à la station-service de Spy aux moments où les témoins l'accusent des attentats à la pudeur. Mais c'est curieux de dire cela puisqu'ils admettent alors que ces présences étaient bien réelles », explique l'un. « À les entendre, les enquêteurs croiraient dur comme fer que c'est un exhibitionniste, pas seulement un adepte de relations homosexuelles dans des toilettes. »

« Pour eux, le monde judiciaire n'a pas été assez loin dans l'enquête », confirme un autre. « Et

ils affirment que, contrairement à ce que dit le parquet, les témoins se connaîtraient. Deux enquêteurs fréquenteraient ainsi la gérante de la station-service, et celle-ci se serait peut-être servie de l'affaire pour éloigner les gays de la zone, parce que cette faune les embête au niveau de leur image. Le témoignage de l'enfant de 9 ans qui dit avoir vu M. Luperto se masturber devant lui serait léger et contradictoire et un autre témoin connaîtrait ses parents. Ils auraient aussi trouvé des liens sur Facebook entre certains témoins. Bref, selon eux, tous les gens cités dans le dossier feraient partie d'un petit monde qui gravite autour de la station, ce qui est totalement contraire à ce que le Parquet nous a affirmé... »

« PAS À CONNAÎTRE DU FOND »

« Franchement, ils ont été assez

brillants et, si j'étais juge, je ne suis pas sûr que je condamnerais Jean-Charles », glisse cet élu.

« Mais le problème, c'est qu'on n'a pas à le juger, juste à éventuellement empêcher des poursuites farfelues. Mais est-ce le cas ici ? Je vais devoir relire le dossier. Il est vrai que le parquet, lui, avait été beaucoup plus bref dans son exposé et n'était pas entré dans le fond des choses, puisque nous n'avons

pas à en connaître. Il a peut-être d'autres éléments à nous faire valoir. »

« Luperto a pris la parole, de façon très digne », glisse l'un. « On est revenu sur cette étude psychiatrique qu'il a refusée, alors qu'on lui promettait qu'elle pourrait enterrer le dossier, parce qu'il ne se considère pas comme un détraqué. Ça n'aide pas à le disculper, mais ce n'était sans doute pas évident non plus... »

INVERSER LA VAPEUR

M^e Uyttendaele, n'a pas donné suite à notre demande de réac-

« LES GENS CITÉS DANS LE DOSSIER FERAIENT PARTIE D'UN PETIT MONDE »

tion, hier soir, « le processus étant toujours en cours ». L'option d'une non-levée, de même que celle d'une levée partielle sur certains faits semblent bien moins exclues qu'après l'audition du parquet, voici dix jours. Sauf si ce même parquet, qui jouera gros lors de sa réaudition, inverse complètement la vapeur les 7 et 8 décembre... ■

CHRISTIAN CARPENTIER